



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9970

Adas Dagenais  
rapport de Salle de  
Pool "Gibeau"

7/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233

Bureau de l'Ouest (après sept heures du soir):  
ANGLE DES RUES NOTRE-DAME ET ROSE-DE-LIMA, A ST-

TELEPHONE: "MAIN 1087."

*Wilbrod Pagnuelo,*

AVOCAT,

47, RUE SAINT-VINCENT,  
(BAYONS DU "CLUB JACQUES-CARTIER.")

*Montréal, Can.,* 7 Avril, 1904.

A Monsieur le Secrétaire-Trésorier  
de la Cité Saint-Henri.

Cher Monsieur,



Monsieur Antoine Poirier, demeurant au No. 599, rue Ste-Emilie, et contribuable de votre municipalité, me charge de réclamer en justice la somme de \$225.00, à titre de dommages, par suite d'inondation de sa cave, causée par la crue des eaux d'un ruisseau avoisinant et longeant la rue Lime; ces eaux ont ainsi envahi son domicile par suite du trop bas niveau de la rue, dont la cité est propriétaire.

Ce ruisseau reçoit les déchets d'un certain nombre d'égouts; la maison de mon client est infectée et le selage en est détérioré; les odeurs nauséabondes et l'humidité putride qui s'en dégagent ont notablement affecté la santé des membres de sa famille; ces résultats malheureux sont les motifs constitutifs des dommages réclamés, lesquels augmentent chaque jour depuis le 30 mars dernier; aussi la présente réclamation est-elle faite sous réserve de toute autre, pour dommages ultérieurs, si le cas échet.



En



P23/E2,233

Bureau de l'Ouest (après sept heures du soir):  
ANGLE DES RUES NOTRE-DAME ET ROSE-DE-LIMA, A ST-AL.

TELEPHONE: "MAIN 1087."

*Wilbrod Pagnuelo,*

AVOCAT,

47, RUE SAINT-VINCENT,  
(BÂTIMENT DU "CLUB JACQUES-CARTIER.")

- 2 -

*Montréal, Can.,*

En outre je vous prie de faire part au Conseil municipal que mon client réclame l'exhaussement de la rue, pour prévenir tout autre ennui similaire.

M. Poirier espère obtenir réparation et satisfaction dans les 48 heures qui suivront délibération et résolution, autrement je serai dans l'obligation professionnelle d'être peut-être désagréable au Conseil, ce que je désire éviter pour notre satisfaction mutuelle.

J'espère donc avoir le plaisir de transmettre à mon client une réponse immédiate et satisfaisante, sans délai inutile, puisque le cas est très-urgent, dont avis.

Avec profond respect, cher Monsieur,

Votre tout dévoué,

*Wilbrod Pagnuelo,*

Procureur du dit A. Poirier.





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9971

Wilbrod Pagnuelo  
reclamant des dommages  
pour Antoine Poirier  
7/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233

Province de Québec  
Cité de Saint Henri  
-----

Aux Habitants de la Cité de Saint Henri et a tous ceux qu'il  
appartiendra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le conseil de la Ci-  
té de Saint Henri, procédera à l'examen des applications pour  
octroi de certificats pour l'obtention d'une licence d'auber-  
ge à Mr. Francis Longtin, 3619 Notre-Dame, Vendredi le Huitième  
jour d'Avril mil neuf cent quatre, à 8 heures P.M. à la salle  
de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri, conformément à  
la loi.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de  
la corporation, ce Huitième jour de Avril 1904.



*J. P. Senechal*

Greffier et Trésorier

Province of Quebec  
City of Saint Henri  
-----

To the Inhabitants of the city of Saint Henri and to all whom  
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the council of the City of  
Saint Henri, will proceed to the examination to grant certifi-  
cates for obtaining an hotel licence to Mr. Francis Longtin,  
3619 Notre-Dame, Friday the Eight day of April one thousand  
nine hundred and four, at 8 o'clock P.M. at the Town Hall of

the City of Saint Henri, in conformity with the law.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the  
corporation this eight day of April 1904.



*J. P. Senechal*

Clerk & Treasurer

P23/E2,233

Province de Québec  
Cité de Saint Henri  
-----

Je, soussigné, Adolphe Senecal, constable spécial de la Cité de Saint Henri, et résidant en la dite Cité, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *huitième* jour *avril* 1904, j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées dans les langues française et anglaise et ce aux endroits ordinaires des affiches.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit, ce *neuvième* jour *avril* 1904.

*Adolphe Senecal*

Constable spécial



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 0972

Avis et Retour  
re certificats de licence  
d'auberge  
8/4/04



P23/E2,233

4415

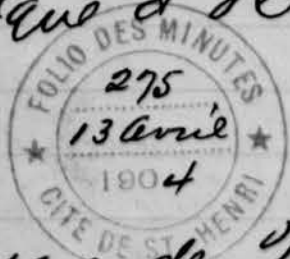
Compte Général

Province de Québec }  
 Cité de St-Henri }  
 Le 21<sup>e</sup> mai 1904 }  
 Le Conseil de la Cité de St-Henri  
 tenu à St-Henri au lieu ordinaire des  
 sessions de la Comté d'Ardenne le  
 huitième jour d'août mil neuf cent quatre  
 conformément à la loi à laquelle assentis  
 ont été présents Messieurs les Honorables  
 Messieurs les Echevins. M. Labeche, Charbonnet,  
 J. Legrain, J. Etienne, J. Villeneuve.  
 M. le Maire. M. le Procureur. M. le Secrétaire.  
 ont résolu que la taxe de 100<sup>00</sup> ne  
 soit pas réclamée - 1/3 3/4

M. L. G. Duchesne - taxe exempte 1/3 3/4

M. P. Bissonnette - taxe exempte 11<sup>00</sup> 1902 & 1903

Bank of Montreal - taxe fixée à 200<sup>00</sup> 1/3 3/4



Bank of Quebec - taxe fixée à 200<sup>00</sup> 1/3 3/4

Alphonse Hamelin - coût de copie pour le compte 15<sup>00</sup> 3/4

Honore Rose - taxe exempte 1/3



P23/E2,233

M. Max Brousseau regatta exempte 1902-03 ✓

M. Max Gagné pièces exempte ✓ m/s

L. Gauron<sup>travail</sup> le conseil accepte 15<sup>re</sup> et exempte la  
balance de 500 m/s

Louis Hamelin 20 St. Alphonse pas camionneur 03/4  
Pierre Cardenou 60 palmar pas de bicyclette qui se sert  
Els Cachem<sup>re camionneur</sup> 13 Butternut ne camionne pas

Charles Charlebois<sup>travail</sup> agent d'assurance résident à 10<sup>re</sup>  
Aldrien Bougie<sup>travail</sup> exempte comme creux de botte

Frs Buxebis<sup>travail</sup> 640 St. Antoine exempte malade

M. le Sr J. Lauctot est présent au Comité  
au sujet des rapports sur l'analyse de la glace  
St. Marie. D'après M. J. & Arécombeau  
Résolu que le Sr J. Lauctot soit autorisé à déléguer  
aux propriétaires de glaciers que s'ils veulent  
~~payer~~ dans le coût de l'analyse bactériologique  
de la glace. que le Sr<sup>travail</sup> Lauctot a donner un  
certificat de tel analyse à chacun d'eux

L. Gagné est chargé de faire faire des copies  
du rapport des analyses sur la potabilité de  
l'eau et d'en transmettre copie à M. Brousseau



et aux autres municipalités aussi qu'aux membres  
du Conseil

Mr P Blain fait rapport verbal au conseil  
au sujet du gouffement des eaux de la petite  
rivière St Pierre - Mr Blain demandera à  
l'ingénieur de produire un rapport par écrit  
après que la délégation du conseil aura examiné les lieux.  
La question du cell Montmartre Base Bell Claret  
présentée au Comité - et il est décidé que  
le conseil ne peut accorder cette demande  
en l'impossibilité de fermer la rue Soflar

le conseil  
le juge a propos

Résolu que Mr G. Messier recourra au cas  
de signer la lettre telle qu'elle se trouve sur  
l'aveat de la Cité au sujet de l'empêchement  
du trottoir sur la rue St Germain - sous  
un délai de huit jours et que l'impétier  
soit chargé de transmettre et avis à  
Mr Messier avec la lettre qu'il aura signée  
faute par lui de se composer. L'impétier  
est autorisé à faire enlever le trottoir

Résolu que le Gaffin soit chargé de décider à  
Montreal Light House Power que le service  
de l'éclairage des rues ne soit amélioré  
aucunement. Et que la Cité entend se  
proteger de ses engagements si le service  
ne s'améliore pas.

Mr Messier

Le rapport de Gaffin sur le rétablissement  
de feu de foot & Bellin

Reçu

P23/E2,233

résolu que la taxe pour 1903 & 1904 & 1905  
soit chargée à M. Françoise pour Bellefleur  
au montant de \$7500 payable à l'aveu de la  
Cité.

O. Leclerc pour 1903 & 1904 au prorata de 3750  
L. Gibeau devra payer 10500 pour 1903, 1904  
et Cocheux devra payer une somme de 5000 en  
paiement complet des arriérés jusqu'en mai 1904  
M. Belodan (Mullorn) (Grandcamp) et devra par  
conséquent pour \$800.

La question de la formule de engagement des  
employés déposée au Comité des finances  
à la séance est lue.

L. Senecal  
Sec.

J. M. Goy  
Président



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9973

Comité Général

"Reduction Taxe d'affaire"

"Joseph Lanctôt"

"Analyse de l'eau"

"Analyse de glace"

"Inspecteur Général"

"all Montreal Base-Ball Club"

"Messier G. O."

"Mont. Light-Heat & Power Co"

"Billards & Pool"

"Engagements"

8/4/04



P23/E2,233



P23/E2,233

Dr E. PERRILLIER-LACHAPPELLE, *Président.*  
Dr ELÉAZAR PELLETIER, *Secrétaire.*



Montreal, 9 Avril, 1904.

Hon. Dr Lanctot  
Médecin municipal de  
St. Henri de Montreal.



Monsieur le docteur,

J'inclus un compte de \$100.00 pour analyses d'eau faites à la demande de votre ville. Ce montant de \$100.00 est précisément ce que nous a chargé le Dr Adami que nous avons adjoint, pour la circonstance, à notre analyste permanent, vu l'extrême importance du cas. Nous ne chargeons rien, par conséquent, pour les services de nos officiers et employés réguliers, et nous passons même sous silence les frais de prélèvement d'échantillons.

Le Conseil ne nous chargera rien non plus pour les analyses de glace que vous avez fait faire à notre laboratoire dans le courant de l'hiver.

Votre obéissant serviteur,

*Eléazar Pelletier*  
Secrétaire.



P23/E2,233

Dr E. P. Lachapelle, Président, Montréal.  
M. Hensley R. Gray, Montréal.  
Dr Robert Craik, Montréal.  
Dr Laurent Catellier, Québec.  
Dr Pantaléon Pelletier, Sherbrooke.  
Dr Arthur Simard, Québec.  
Dr P. J. L. Bissonnette, St. Esprit.



Secrétaire : - - - Dr Elzéar Pelletier.  
Inspecteur d'hygiène : Dr J. A. Beaudry.  
Chef de la Statistique : Dr P. E. Prévost.  
Assp. d'hygiène : Dr J. W. Bonnier.  
Bactériologiste : - - -  
Chimiste : - - - Dr R. F. Ruttan.  
Asst. Bact. & Chim. : Dr J. A. Chopin.  
Ing. consultants : MM. G. Janin, R.S. Lea, J.E. Doré.

COPIE.

Montreal, 9 Avril 1904.

Hon. Dr J. Lanctot  
Médecin municipal de  
St. Henri de Montreal.



Monsieur le docteur,

J'inclus un compte de \$100.00 pour analyses d'eau faites à la demande de votre ville. Ce montant de \$100.00 est précisément ce que nous a chargé le Dr Adami que nous avons adjoint, pour la circonstance, à notre analyste permanent, vu l'extrême importance du cas. Nous ne chargeons rien, par conséquent pour les services de nos officiers et employés réguliers, et nous passons même sous silence les frais de prélèvement d'échantillons.

rien

Le Conseil ne nous chargera plus pour les analyses de glace que vous avez fait faire à notre laboratoire dans le courant de l'hiver.

Votre obéissant serviteur,

(signé) Elzéar Pelletier  
Secrétaire.

*Autobus  
à usage de compte*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9974

Conseil d'Hygiene  
de la Province  
re analyse de l'eau  
& copie. 9/4/04



P23/E2,233



11 Avril 1904  
 Province de Québec }  
 Cité de St-Henri }

Une session de Comité Général de la Cité de Saint-Henri, tenue à Saint-Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Comité le mardi le onzième jour d'avril mil neuf cent quatre (1904) conformément à la loi à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire, Eug. Guay & M. L. le Chevalier, J. Ethier, A. Sigouin, C. Fortier, J. Villeneuve, J. Senecal, W. Labiche formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est adopté et statué par résolution du Comité général comme suit: -

M. Mathieu Chartier est exempté de sa taxe comme encadreur ammontant de \$1000 et \$1.00 pour sa taxe d'affaires de 1902 @ 1903. - ~~non~~

La taxe d'affaire de M. Aldévi Veiguan épiciers au No 93 St. Elisabeth est réglée pour \$1000 pour l'année 1902 @ 1903

La taxe de 100 pour un cheval changeé à Mart Doré au No 88 Turgeon est rayée le cheval est mort quelques jours après - avant l'ent en sa possession



Le compte de taxe d'affaire de M. M. Jullien marchand au No 3578 Notre-Dame est réglé @ \$6.50 pour les années 1902, 1903, & 1903 - 1904





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9975

Comité Général

"Reduction Taxes d'affaires"

"Montreal Water & Power Co"

"Messier G. O."

"Seguin Orphin"

"Licences d'Hotel"

11/11/04



P23/E2,233

1113



12 Avril 1904 }  
 Province de Québec }  
 Cité de St-Henri }  
 Une session de Comité  
 des finances du Conseil de  
 la Cité de St-Henri tenue à St-Henri  
 au lieu ordinaire des assemblées des  
 dits Comité. Mardi le douzeième jour  
 d'Avril mil neuf cent quatre, conformé-  
 ment à la loi, à la quelle assemblée  
 sont présent M. le Président W. Labiche  
 & M. M. W. Robitoux & C. Cités, formant  
 un quorum sous la présidence de M.  
 W. Labiche

Il est ordonné & statué par résolu-  
 tions du Comité de finances comme suit:

Le Comité suggère au Conseil qu'à l'avenir  
 les séances de la Com. du Recorder a  
 partir du 14 mai 1904 soient tenues  
 le matin de huit heures à neuf heures

Le Comité suggère qu'à l'avenir tout em-  
 ploi de la Corporation ne pourra s'accomplir  
 sans une permission écrite par le président  
 du Comité duquel il relève  
 et le record est bien



Labiche

W. Labiche  
 Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9976

Comité des Finances,

"Séances de la Cour du  
Recorder"

"Absence des employés"

12/4/04



P23/E2,233

7 4 1 0

P23/E2,233



Corporation of Westmount.



Town Hall, 21, Newton Street.

COMMUNICATION  
APR 13 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Westmount April 13th, 1904.

L.H. Senecal, Esq.,  
St. Henry.

Dear Sir;-

I am in receipt of your favor of the 12th inst. enclosing a copy of the report made by Professors Adami and Chopin of the water supplied by the Montreal Water & Power Co. to your municipality and will lay the same before our Council at its next meeting on the 15th inst., after which I will return it to you as requested.

Yours truly  
*Am. Binto*  
Sec-treas.  
per *Ed. N.*

DIC.W.M.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9977

*Westmount*  
*Re analyse de l'eau*  
*13/4/04*



P23/E2,233

P23/E2,233

7 7 1 8



*Corporation of Westmount.*

*Town Hall, 21, Stanley Street*

COMMUNICATION  
APR 13 1904  
CITE DE ST. HENRI

FOLIO DES MINUTES  
242  
27/4  
1904  
CITE DE ST. HENRI

*Westmount* April 13th, 1904.

L.M. Senecal, Esq.,  
St. Henry.

Dear Sir:-

I am in receipt of your letter of the 12th inst. containing an extract from the minutes of your Council at a meeting held on the 8th inst. inviting us to meet you on the 15th inst. at 8.00 o'clock, and will lay it before our Council. I may say, however, that we will have a special meeting of our own Council that evening which may interfere with the arrangements.

Yours truly,  
*Am. Binto*  
Sec-treas.  
*per R. O. A.*

DIC. W. M.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9978

Westmount  
re déléation  
13/4/04



P23/E2,233

4410



P23/E2,233

Saint-Henri, 13 avril, 1904.

Au maire et aux échevins  
De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Veillez trouver sous pli le projet de règlement concernant les trottoirs.

Avant l'adoption de ce projet, j'aimerais beaucoup rencontrer le comité général du conseil, afin d'étudier avec votre comité très attentivement chacune des clauses de ce règlement.

Vous savez que nos rues ne sont pas de la même largeur, à Saint-Henri.

Je doute beaucoup que vous ayez le droit de faire correspondre la largeur des trottoirs avec la largeur des rues.

Il faut qu'un règlement, pour être légal, fasse peser uniformément sur les contribuables les obligations qu'il impose.

x jo suffix  
L.C.

Il faudrait, je pense, donner à tous les trottoirs la même largeur, soit 4 pieds. Mais imaginez donc la rue Notre-Dame, dans la partie asphaltée de cette rue, avec des trottoirs de 4 pieds de large.

Ils sont aujourd'hui de onze pieds, c'est à dire qu'ils se rendent à la chaîne de pierre qui sépare la chaussée du trottoir. Voyez vous l'effet, d'un trottoir de quatre pieds, dans quelques années d'ici, à cet endroit?

D'un autre côté, nous ne pouvons donner aux trottoirs une largeur de onze pieds.

Car, dans ce cas, que deviendrait la rue St-Alphonse, si on y trouvait de chaque côté un trottoir de onze pieds?

J'ai donc cru devoir courir un risque et donner aux trottoirs une largeur correspondant au 6ème de la rue.

Une autre question importante, c'est celle de la hauteur à donner aux nouveaux trottoirs.

Votre conseil a bien le droit de changer le niveau des trottoirs, mais à la condition de payer les dommages réels résultant de ce changement.

Or, il faut bien dans un règlement de ce genre, déterminer la hauteur des trottoirs.

Aussi, le règlement pose-t-il d'abord la règle générale que les trottoirs devront être pris au niveau de la rue.

Mais cette hauteur, dans certaine partie de Saint-Henri, peut nuire à la propriété.

C'est pourquoi je réserve au conseil le pouvoir de dire, dans un cas donné, quelle sera la hauteur du trottoir.

Il y a aussi d'autres dispositions qui méritent d'être étudiées avec soin par votre comité, *surtout la clause 13.*  
C'est pourquoi je vous demande de référer ce projet à votre comité général pour étude en commun.

Votre bien dévoué,

Louis Cadore.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9979

Louis Coderre  
re règlement des trottoirs  
13/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233

*Joseph*  
Demouche, *Joseph* *Demouche*  
Leouliam est malade  
et sous mes soins et est  
dans l'impossibilité  
de travailler suffisamment  
pour faire face aux obligations  
de son commerce.  
F. Demouche *Joseph Demouche*  
15-4-1904

292  
27/4/04  
VILLE DE ST. HENRI



P23/E2,233

*Joseph*  
Demouche, Expertise  
*Joseph*  
Soulham est malade  
et sous mes soins et est  
dans l'impossibilité  
de travailler suffisamment  
pour faire face aux obligations  
de son commerce.  
F. Demouche  
15-4-1904

FOURTEINTES  
292  
27/4/  
DE  
SITE DE ST. HENRI

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9980

Severin Lachapelle  
certifie en faveur de  
Mlle. Ernestine Duilliam  
13/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233

TELEPHONE MAIN 2039

*Davidson & Wainwright,  
Advocates, Barristers &c.*

CABLE ADDRESS "SREEP"

P.O. Box 544

*London & Lancashire Building,  
St. James Street.*

*Montreal* April 13, 1904.

Messrs. Primeau & Coderre,  
8 place d'Armes Sq.,  
C i t y.

Dear Sirs,-

I send you herewith English translation of the Canada  
Malting Company by-law.

I asked Mr. Senécal as to who would prepare the notarial  
agreement. Shall I instruct the notary, or will the Town?

Yours truly,

*Davidson*



(Enclosure)



P23/E2,233

HEAD OFFICE:  
BOARD OF TRADE, TORONTO.

THE CANADA MALTING CO.  
LIMITED

MONTREAL, April 5th. 1904

Moved by *Richard D. Matthews*, Seconded by *William L. Matthews*  
WHEREAS that a meeting of the City Council of the City of St. Henri P.Q.  
held in said City of St. Henri on 30th March last past, a resolution  
was passed by the said City dealing with the question of the taxes imposed  
upon the property of this Company situated in the said City, <sup>and</sup> ~~and~~ WHEREAS  
by the said resolution the said City of St. Henri agreed to determine the  
amount of taxation to be paid Annually by this Company on their property  
in the said City for a period of Ten Years by reference to a fixed  
valuation of the property of this Company within the said City of the sum  
of Fifty thousand dollars subject to certain terms and conditions duly  
set forth in the said resolution. It is in consequence, resolved that  
~~this~~  
this Company agree to, and accept, and doth hereby accept the offer of  
the said City of St. Henri by the said resolution subject to the terms  
and conditions therein mentioned.

*Identify the foregoing to be a true extract from the minutes of said Company  
for meeting dated 5<sup>th</sup> April, 1904*

The Canada Malting Co. Limited

Per *L. H. Clarke*

*Vice President  
and General Manager*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9981

Peers Davidson  
re  
Canada Malting Co.  
13/4/04



P23/E2,233



13<sup>e</sup> Avril 1904

Province de Québec }  
 Cité de St. Henri } a une assemblée de Comité  
 de Saint Henri, tenu à Saint Henri  
 au lieu ordinaire des assemblées des dits  
 Comités, Mercredi le Treizième jour de  
 Avril mil neuf cent quatre, conformément  
 à la loi à laquelle session sont présents  
 Son Honneur le Maire Eug. Guay &  
 M. M. les Echevins, M. Robidoux, Ch. Fortier,  
 F. Sigoin, J. Ethier, M. Lalonde, J. A. Major,  
 J. Senecal, & J. Villeneuve. J. A. Major  
 quorum sous la présidence de M. le  
 Maire.

Il est ordonné et statué par résolu-  
 tions du Comité comme suit:

*J. A. Major*

M. M. Adol. Riël, Alfred Lemire, Salomon  
 sont présents au Comité au sujet d'un  
 compte qui leur a été envoyé pour droit  
 de tenir un abattoir privé dans les  
 limites de la Cité. - La question ci-dessus  
 est renvoyée à l'assemblée prochaine pour attendre  
 une opinion de l'avocat.

Proposé par M. J. Villeneuve secondé par  
 M. M. Robidoux au vu la reconnaissance de  
 M. de La Chapelle disant que Madame de  
 Julienne est malade et peut à peine se tenir  
 aux besoins de la famille au vu les résolu-  
 tions ordonnant que la taxe d'affaires de  
 la Cité à \$6.30 soit reconnue.

Pour la motion - J. Villeneuve, M. Robidoux,  
 F. Sigoin, Ch. Fortier, J. A. Major, J. Senecal  
 Contre la motion - M. M. M. Lalonde, J. E. Ethier

Motion adoptée -  
 Proposé par M. J. Villeneuve secondé par  
 M. M. Robidoux au vu de la taxe d'affaires  
 de 1902-1903, 1903-1904 comme modeste





a lewiselle Dullions. - adopté sur division

Résolu et adopté que des soumissions soient demandées pour le travail du ballayage de l'asphalte.

Le Président du Comité des chemins est autorisé à faire gratter les grandes rues de la Cité

Mr Rutherford devra payer sa taxe de \$1000 pour son commerce en cas où Mr Rutherford fait du commerce à ce clos.

Mr J. D. Morgan loucheur au No 115 St. Marguerite est exempté de la taxe de louches pour la somme de \$200 Mr Morgan ayant discontinué son commerce par maladie

Mlle Alberta Gibeau est exemptée de sa taxe d'affaire comme professeur de piano au No 50 St Augustin au montant de \$50 pour l'année 1902-1903.

Mr J. P. Pickley est exempté de sa taxe d'affaire au No 96 Princes pour 1902 & 1903 et pour la somme de \$100 pour 1903 & 1904.

Mr H. V. Auger regrettier au No 30 Beaudoin est exempté de la taxe d'affaire de \$90 pour 1903 & 1904.

L. D. Smeed  
Sec.

Stymme Gray  
Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9982

Comité General

"James Tweedie"

"Adolphe Riel"

"Alfred Leduc"

"Abattoirs privés"

"Dlle. E. Sullivan"

"Reduction taxes d'affaires"

"Soumissions"

"Balayage de l'asphalte."

"W. Rutherford, Sons & Co."

13/4/04



P23/E2,233

4482

P23/E2,233

*Président du Conseil  
M. St-Onge*

*Le Conseil a décidé de faire balayer la rue Notre-Dame du Pont à la rue Atwater, à partir du Premier Mai au Premier Novembre, par les entrepreneurs de balayage de la Ville de Montréal. Les soumissions cachetées adressées au soussigné et portant sur la période du 1er Mai au 1er Novembre 1907, seront reçues jusqu'à Mercredi prochain le 20 Avril, au Bureau du Conseil.*

SOUSSIONS

*V. St-Onge*  
Les soumissions cachetées adressées au soussigné et portant  
Soumission pour balayage du pavage de la rue Notre-Dame du  
Pont à la rue Atwater, à partir du Premier Mai au Premier No-  
vembre, seront reçues jusqu'à Mercredi prochain le 20 Avril,  
au Bureau du Conseil.

Le Conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ou  
aucune des soumissions.

*L. St-Onge*

Greffier et Trésorier

*14/1/07*





P23/E2,233

Prouve de fraude  
Cité St-Henri

Je certifie avoir affiché trois copies de la  
présente le 14<sup>ème</sup> jour d'Avril 1904 et plus avoir  
eu la présente à la porte de l'église Catholique, spor-  
tolique et romaine de St-Henri dimanche le 7<sup>ème</sup>  
jour d'Avril 1904.

Adolphe Senecal  
Comptable

Commission pour balayage du pavage de la rue Notre-Dame de  
Pont à la rue Atwater, à partir du Premier mai au Premier No-  
vembre, seront reçues jusqu'à mercredi prochain le 30 Avril,  
au Bureau du Conseil.  
Le Conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ou  
aucune des soumissions.

*[Signature]*

Greffier et Trésorier

10/10/04

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 2983

Avis et Retour  
re demande de sou-  
missions pour balayage  
de l'asphalte.

14/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233

9984  
St-Henri  
municipalite  
Dossiers.

Voiv: 8594  
St-Henri  
municipalite  
Dossiers.



P23/E2,233

FONDE LE 1978

PHONES  
MARCHANDS 1224  
BELL MOUNT 457



5 et 7, Place St. Henri

St. Henri de Montréal 14 Avril 1904

Au Conseil Municipal  
de la Cité de St. Henri.

Le Cercle St. Henri a l'honneur  
d'inviter Monsieur le Maire ainsi que  
Messieurs les Echevins à sa prochaine  
représentation dramatique, Dimanche  
soir prochain, 17 Avril.

Il donnera "Le Vieux Hameau" drame  
pastoral en 4 actes.



Jép. Monte  
Sec. Dir.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9985

Cercle Dramatique  
Saint-Henri.  
invite le Conseil.  
14/4/04



P23/E2,233

St-Henri le 14 Avril 1904

S. N. Levesque, Esq.  
Greffier de la Cité de St-Henri

Cher Monsieur:

J'ai reçu du Procureur de la Cité une reconnaissance la somme de vingt dollars  $20^{\text{e}}$  pour frais d'affaire. Je crois pas cette somme juste, parce que j'ai été en affaire, quo si moi et je suis prêt à payer proportionnellement soit  $10^{\text{e}}$ . Il me semble que M. Duchesneau & Cie qui ont occupé le même place l'affaire pour la première fois



P23/E2,233

vois. devrait-en tout justice  
avoir a payer leur part  
Esperant que vous  
aurez l'obligeance de soumettre  
mon cas a la premiere seance  
du conseil et qu'ils approuveront  
mon offre.

Bien a vous

Auguste W. Lemay

Envoyer copie  
au  
Wickham J. J. J.  
me Lemay 2000



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9986

Angus R. McLennan  
re taxe d'affaire.  
14/4/04



P23/E2,233

1 1 6 0

P23/E2,233

7 4 8 1



Town of Outremont,  
SECRETARY'S OFFICE.

Outremont, April 14 1904.

L. N. Lacroix  
Sec. Tr. St. Henri.

Dear Sir,

Your invitation of the 12<sup>th</sup> inst  
was laid before the Council. a deputation  
will be pleased to attend the Meeting

Sincerely  
J. K...  
Sec. Tr.





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9987

Ville d'Outremont  
delegation re Montreal  
Water & Power Co.  
14/4/04



P23/E2,233

H H H H

P23/E2,233

Montréal, 15 avril, 1904.

Au maire et aux échevins

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Vous m'avez référé la question de savoir si la cité avait le droit d'imposer comme elle l'a fait par le règlement 123, une taxe de \$50.00 "sur tout boucher au marchand de viande fraîche, en gros ou en détail, et qui fait de l'abattage dans son abattoir privé".

Divers règlements, antérieurs au règlement 123, prohibent l'abattage public et privé dans la cité de Saint-Henri.

Ces règlements n'ont jamais été abrogés.

Le fait de trouver dans le règlement 123 la disposition plus haut citée concernant l'abattage privé, et aussi la disposition suivante concernant l'abattage public, "sur tout propriétaire ou possesseur d'un abattoir public, la somme de \$300.00", ce fait, dis-je, ne doit pas être considéré comme constituant une abrogation des règlements qui prohibent l'abattage public ou privé dans Saint-Henri.

Ces clauses du règlement 123 doivent être tenues pour lettres mortes tant que les dits règlements n'auront pas été abrogés. Si ces règlements avaient été abrogés, disons, au cours de l'année dernière, alors les dispositions du règlement No. 123 seraient devenus applicables.

Ainsi tous les bouchers qui ont fait de l'abattage public ou privé dans Saint-Henri, durant l'année fiscale 1903-1904, sauf l'Union des Abattoirs de Montréal, ne doivent rien à la cité de Saint-Henri.

Ceux d'entre eux qui ont fait le commerce de gros ou de détail, durant le même temps, devront la taxe de \$20.00. Voilà pour le passé.

Pour l'avenir, il n'y aura pas lieu d'imposer une taxe d'affaires sur les Abattoirs, publics ou privés, aussi longtemps que nous aurons ces règlements prohibitifs de l'abattage.

Vous pouvez cependant diviser les bouchers en marchands de gros et marchands de détail, et imposer sur eux une taxe différentielle.

Ce règlement appliqué rigoureusement, pourra peut-être blesser certaines personnes qui ne font le gros que par accident. Mais dans chacun de ces cas, le conseil pourrait intervenir et se prononcer, en pleine possession de tous les faits, pour une application rigoureuse ou non.

Votre bien dévoué,

*Soult Cadena*





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9988

Louis Coderre  
opinion re abattage  
privé ou public.  
15/4/04



P23/E2,233

1 1 0 0



P23/E2,233

BUREAU OFFICE 1225, RUE ST-DOMINIQUE

TEL. BELL EST 1410  
TEL. MARCH. 1954

DE LA

*Ville de St. Louis*

COMTE D'HOCHELAGA

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Saint-Louis, P. Q.,* 15 Avril 1904. 190

A Mr. L.N. Sénécal,  
Secrétaire-Trésorier,  
Cité de St. Henri.

Monsieur:-

Le Comité nommé à la demande de votre Conseil, pour discuter la question de l'eau fourni par la Montreal Water & Power Co'y. ne pourra se rendre à votre invitation d'assister à votre réunion, qui doit avoir lieu ce soir, pour cause qu'il y a session du Conseil, où des questions très importantes sont à l'ordre du jour.

J'espère qu'à une prochaine réunion, le sous Comité pourra se rendre à votre invitation.

Veuillez me croire, Monsieur,

Votre tout dévoué,

*A. H. Meunier*  
Sec. Trés.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9989

Ville St. Louis  
delegation re Montreal  
Water & Power Co.  
15/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

*Hôtel de Ville*

*Montréal* 15 avril, 1904.

A Son Honneur le Maire M. Eugène Guay,  
Corporation de St Henri,  
St Henri.

Monsieur le Maire,

A une assemblée de la Commission des Finances tenue jeudi le 14 courant, il a été résolu de prier les membres du Conseil de la Cité de St Henri de rencontrer les membres de la Commission des Finances de la Ville de Montréal, dans la Chambre de ladite Commission, Hôtel de Ville, vendredi prochain, le 22 courant, à 2.30 heures p.m., pour discuter la question de la subdivision de la propriété appartenant à la Cité, dans la Ville de St Henri.

Vous êtes en conséquence prié de donner connaissance de cette résolution aux membres du Conseil de votre ville et de faire en sorte que ladite entrevue ait lieu aux endroit, date et heure indiqués plus haut.

Votre bien dévoué,

*Ruié Rausch*

Sous-Greffier de la Cité.





P23/E2,233



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

*Hotel de Ville*

*Montréal*

15 avril,

1904.

A Son Honneur le Maire M. Eugène Guay,  
Corporation de St Henri,  
St Henri.

Monsieur le maire,

A une assemblée de la Commission des Finances tenue jeudi le 14 courant, il a été résolu de prier les membres du Conseil de la Cité de St Henri de rencontrer les membres de la Commission des Finances de la Ville de Montréal, dans la Chambre de ladite Commission, Hôtel de Ville, vendredi prochain, le 22 courant, à 2.30 heures p.m., pour discuter la question de la subdivision de la propriété appartenant à la Cité, dans la Ville de St Henri.

Vous êtes en conséquence prié de donner connaissance de cette résolution aux membres du Conseil de votre ville et de faire en sorte que ladite entrevue ait lieu aux endroit, date et heure indiqués plus haut.

Votre bien dévoué,

*Rui Pansch*

Sous-Greffier de la Cité.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9990

Cité de Montréal  
re division de son ter-  
rain à Saint-Henri.  
15/4/04



P23/E2,233

4440

P23/E2,233

**The Montreal Carriage Leather Co.**  
LIMITED

CABLE ADDRESS, "STEVPOW"

WIDEBROOK CODE.

P. O. BOX 7

*Montreal,* April 15th. 1904 *190*

The Town Council of St. Henry,  
St. Henry, P. Q.

Gentlemen:

We would respectfully draw your attention to the grading of St. Ambroise Street opposite our property, particularly the office, the street slants down to our side consequently the water runs into our cellar, we made a similar request last summer, verbally, to have this remedied, and we were promised that it would be attended to at once, but so far nothing has been done. If you will be good enough to have this attended to at once, you will much oblige,

*Refer to M. J. A. S. pour rapport*  
D. J. A. S.



Yours truly

MONTREAL CARriage LEATHER COY. Limited



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9991

Montreal Carriage Leather  
Co.  
J. A. Stevenson  
rue St. Ambroise  
15/4/04



P23/E2,233

15 Aout 1904 @ chequis 21e Jul.

Province de Quebec }  
 Cite de Stee Henri }  
 Annue session de Comite des  
 finances du Conseil de la Cite  
 de Saint Henri, tenue à St. Henri  
 au lieu ordinaire des sessions du dit  
 Comite le Mercredi le quinzieme jour d'Aout  
 Mil neuf cent quatre conformément à la  
 loi à laquelle assemblee sont present M.  
 le Maire, Eug. Guay & M.M. les echevins.  
 M. Labache, Renaud et M. J. Ettes formant  
 un quorum sous la presidence de M. Wilfred  
 Labache.

Comite

Il est ordonne et statue sur resolution  
 du Comite comme suit:

Les comptes suivants sont presents et approuves  
 par le Comite des finances qui en recom-  
 mande le paiement par le Conseil.

- S. Bertrand #67 Beaupre & Son 300 546
- C. Boland 1350 Bell Telephone #413 Bell
- Telephone #2750 2750 3000 Coutures des alienes
- #157304 Ecole d'industrie #4636 Ecole de
- reforme #310" S. Bertrand 475 Entretien
- des prisonniers #1845 915 2050 The Chronicle #200
- Canadian Fire Hose #2188 500 100
- J. J. Daubigny 1100 Ernest Deun 468
- Lufor & Major 2600 H. A. Lapocas #200 200
- #285 #2981 J. J. Pater 800 78 Grand St. N
- 163 16.09 146 17.47 183 17.24 166 David Jewel
- #1920 10.03 Dupontier de Riv #1472 #1650
- #22204 Duvigne & Larazini 950 Lynbues &
- Mothier 250 125 Imprimerie Leclerc
- 102 5.50 25.50 110 J. J. Lavigne C. Lecons 80
- Jos. Lefebvre #700 Elan Legor 400 J. J. Mitchell
- 125 J. J. Mitchell & Sons Co. #2499
- Rob. Mitchell 240 700 Telephone Martineau
- 3000 Marie Oakey #2650 Moutier





P23/E2,233

7 7 7 5

Light heat & Power Co. 9.00 7.70 6.28 6.7 9.00 9.00  
 9.00 9.00 6.65  
 13.50 4.76 6.65  
 3.00  
 Paré & Co 2.00  
 Keruyton Lape 3.60 7.60  
 Wm Rutherford 3.50  
 Proulx & Paul 15.63  
 \$1.40 Louis Deneau 4.00  
 J. Deloy 4.25  
 Inas Sebode  
 4.25  
 Amr Etkes 4.25  
 Emely Sautera 4.25  
 J. S. Cyr 4.25  
 More Le 4.25  
 J. Proulx Dabo 4.25  
 R. M. Lemay 2.76 4.7  
 J. G. Gauthier 6.70  
 J. G. Thériault 1.40  
 J. E. Vanier 1.87 5  
 Waut 3.47

et la séance est levée

L. Senecal  
 Secrétaire  
 J. Proulx  
 Président



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 2992

Comité des Finances  
"Comptes approuvés"  
18/4/04



P23/E2,233

15 Avril 1904

Province de Québec } A une session de Comité de  
Cité de Saint-Henri } feu St. Police, tenue à Saint-  
Henri au lieu ordinaire des assemblées  
des dits comités. Vendredi le quinzeième  
jour d'Avril mil neuf cent quatre, con-  
formément à la loi, à laquelle assistent  
sous présents M. W. F. Sigouin, Chs Fortin  
& Jos. Mafpr. formant un quorum sous  
la présidence de M. Chs. Fortin.

Le Comité procède à l'ouverture des  
soumissions pour confection d'habits de  
la brigade.

Après examen des échantillons de toffes  
pour les habits et pantalons. Le Comité  
décide à l'unanimité de recommander  
au Conseil que le contrat pour la con-  
fection des habits et pantalons soit acor-  
dié à M. Wm Alouette au prix de  
sa soumission, au montant de Douze  
 $\frac{45}{100}$  Dollars (12 $\frac{45}{100}$ ) comme étant la plus  
basse et la plus avantageuse des soumissions  
pour dix huit habits et dix huit pantalons

$\frac{1}{2}$  Le chef autours  
affaires faire ses  
chaussures au  
prix de \$4.50

Chs  
Mafpr

Après examen des échantillons de chaussures  
de la Brigade le Comité recommande à  
l'unanimité au Conseil que le contrat des  
chaussures de la brigade pour dix huit  
paires soit accordé à M. Mar. Beaudin  
au prix de \$725. $\frac{1}{4}$   
et la séance est levée

M. Beaudin  
Le Sec. Chs. Fortin, Président





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9993

Comité Feu & Police

"Soumission"

"Habilllements"

"Wm. Abinovitch"

"Narc. Beaudin"

15/11/04



P23/E2,233



P23/E2,233

Montréal

15 Avril 04

Monsieur  
M. Belin de  
la Cité de Montréal



Je desirai porter à votre atten-  
tion que depuis trois ans  
j'encaie jamais eu plus de  
quatre vaches, plus souvent  
trois que quatre. En consé-  
quence, je demande à  
votre honorable Conseil d'y  
faire insérer me relever  
d'impôt de la taxe de la viande, avec  
laquelle j'étais débiteur par  
votre Corporation, et ce en vertu  
du Règlement 173, qui  
exempte de taxes toute personne  
n'ayant pas plus de quatre  
vaches.

droite

Votre très humble  
et  
Damo<sup>se</sup> M<sup>re</sup> Olevi<sup>er</sup> Jasse  
366 Delind<sup>er</sup>  
Jenny  
Blanchet }

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9994

Dame Vve O. Tasse  
déclaration re taxe saf-  
faire.  
15/4/04



P23/E2,233

4444



15 Aout 1904  
 Province de Quebec  
 Cité de St. Henri

Cité

à une assemblée en comité confédéré  
 des représentants des Mairies de  
 Montmorency, représentée par MM. Willebois  
 L. J. Morin & P. Plussier; Mairie  
 de Dolores par MM. A. C. Miller &  
 Aubry - Outremont par MM. J. Gorman  
 Mc Kenzie - St. Paul par MM. Max  
 Boyer, Theod. St. Germain & L. J. Morin  
 Ste. Anne par MM. Le Beau & P. Plussier  
 St. P. par MM. J. P. P. Cardin & Ledue  
 & Hamelin - St. Henri par M. le  
 Maire Eug. Guay & MM. J. P. Echis, Dupuis  
 W. Lubick, Ch. F. Lator, J. O. Mays &  
 Villeneuve - la dite assemblée ouverte  
 sur la proposition de M. le Maire Guay  
 qui fait part aux délégués du sujet  
 et du but de l'assemblée au est la  
 potabilité de l'eau fournie aux mun.  
 cipalités par le Montreal Water &  
 Power Co.

M. L. N. Senécal est nommé secrétaire  
 M. Alf. Ledue propose et il est agréé que  
 les Conseils des municipalités intéressées  
 nomment à leur prochaine séance  
 des délégués chargés de rencontrer les  
 autorités de la Cie de l'eau en assemblée  
 à l'Hotel de Ville de St. Henri, Mardi  
 le Vingt six aout courant à  
 P.M. pour discuter la question de  
 potabilité de l'eau et des moyens  
 de l'obtenir, et qu'ils sont autorisés  
 à la Cie de rencontrer les délégués à  
 l'endroit et date susdits.

après lecture faite d'une lettre de la  
 Montreal Water & Power Co. abordant  
 dans le sens de la résolution à passer  
 la séance est levée

Ch. Senécal Secrétaire  
 P. Plussier Président





P23/E2,233

4445

15 Avril 1904

Promue de l'union } A une assemblée conjointe des  
Cité de St-Henri } Municipalité de St-Henri, Mascouche

Walter Reed L. S. Morin, J. P. Lesieur,  
Dorval (Delormier) A. C. Miller,  
Catherine J. Lormeau, J. M. McKinnon  
St Paul, Mac Boyer, Thos S. Gervais, &  
L. J. S. Morin, St-Henri M. M. Cuy  
Chap. Jos. Etan, J. J. Gagnier, W. Sheehy  
Des Portes, Jos. Major, Jos. Villeneuve

Ste Cécile  
M. C. Mac  
C. P. Faber, M.  
Poupart, Lippé  
Pardind, Leduc  
Hounglin, Margot  
L.M.

M. le Maire explique aux délégués le  
sujet et le but de l'assemblée qui  
est la question de la potabilité de  
l'eau fournie aux municipalités par  
la Montreal Water & Power Co.  
sous la présidence de M. Lesieur.

M. Leduc

M. Leduc propose et il est agé que  
des représentants de chaque municipalité  
savoir le Maire, le conseil et le médecin  
officier de santé, ~~se réunissent~~ <sup>investissent</sup> ~~des~~ <sup>représentent</sup>  
autour de la Cité de l'eau Montreal  
Water & Power Co. pour soumettre à la  
Cité qu'il est obligatoire que la Cité  
fournisse de l'eau potable aux municipalités  
et donnera au moyen de cette  
fin. ~~M. Leduc propose et il est agé que~~  
~~le conseil de municipalités nomment~~  
~~quelques personnes qui ne se~~  
~~présentent pas aux délégués~~  
~~représentent la population~~

lettres transmises à  
St Cécile  
Westmount  
Verdun  
Mascouche  
Ville St-Louis  
Ville St-Paul  
Delormier  
Outremont  
Montreal Upper & Lower  
Ce 18 Avril 1904

M. Leduc propose et il est agé que le  
Conseil de municipalités nomment  
leur procureur parce les délégués  
chargés de recevoir la Cité autour de  
la Cité de l'eau en assemblée, à l'Hôtel  
de Ville de St-Henri, Mardi le Vendredi

24

qui concernent à huit heures P.M. pour  
discuter l'affaire de la question de la  
prohibition de l'eau fournie par la C.A.M. et  
autres au moyen à cette fin. et  
qu'un vote donné à la fin de l'assemblée  
les délégués à l'assemblée et date suscité  
et la séance est levée

un an

*[Signature]*  
Président  
*[Signature]*  
Secrétaire



P23/E2,233

P.O. BOX 603.

F.H. PITCHER,  
CHIEF ENGINEER.  
J.D. MACKERRAS,  
ASSISTANT ENGINEER.

*Montreal Water & Power Co.,  
Engineering Department.*

*Imperial Building,*

*Montreal.* Apr. 15, 1904.

To His Worship the Mayor of St. Henri.

Dear Sir:-

We understand you are holding a meeting to-night with representatives of other towns served with water by this Company to discuss matters of common interest.

We are very pleased to learn of this and would be glad if you could arrange a Committee composed of representatives of the different towns to meet representatives of this Company on the above matters.

We have ourselves for some time been engaged in preparations tending to a meeting such as we now propose.

If, therefore, you will inform us at an early date the time and place that your Committee will meet us, we shall be very pleased to do so.

Yours truly,

*Montreal Water & Power Co.*

*F.H. Pitcher  
Chief Engr  
A.S.*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9995

Comité Conjoint  
re question de l'eau.  
"Montreal Water & Power"  
"Maisonneuve"  
"Delorimier"  
"Outremont"  
"Ville St. Paul"  
"St. Cunegonde"  
15/4/04



P23/E2,233

1111

P23/E2,233

HEAD OFFICE,  
Board of Trade, Toronto, Ont.

**THE CANADA MALTING CO.,**  
**LIMITED.**

*Toronto, Ont.* Apl. 16th, 1904.

L. N. Senecal, Esq.,  
City Clerk,  
St. Henri, P. Q.

Dear Sir,-

We beg herewith to make application to the Corporation of St. Henri for permission to cross St. Ambroise street with drainage pipes from the malthouse and elevator, which we are about to construct on lots Nos. 14 and 15, St. Henri, to the St. Pierre river.

We would ask you to kindly take this matter up at your earliest convenience, as we want to have all these details closed up before proceeding with the work, and oblige,

Yours truly,

The Canada Malting Co. Limited

*W. Matthews*





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9996

*The*  
Canada Malting Co.  
re permit d'égout  
16/4/04



P23/E2,233

1110




P23/E2,233

Province de Québec  
Cité de Saint Henri  
-----

Aux Habitants de la Cité de Saint Henri et à tous ceux qu'il  
appartiendra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le conseil de la Cité  
de Saint Henri, procédera à l'examen des applications pour oc-  
troi de certificats pour l'obtention d'une licence d'auberge  
à Mr. Victor Chénier, 2156 St. Jacques, Mercredi le Vingtième jour  
d'Avril mil neuf cent quatre, à huit heures P.M. à la salle de  
l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri, conformément à la  
loi.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Cor-  
poration, ce Seizième jour d'Avril 1904.



*L. Senecal*

Greffier et Trésorier

Province of Québec  
City of Saint Henri  
-----

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom  
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the council of the city of  
Saint Henri, will proceed to the examination to grant certifi-  
cates for obtaining an hotel licence to Mr. Victor Chénier,  
2156 St. James, Wednesday the *twentieth* day of April One thousand  
nine hundred and four, at eight o'clock P.M. at the Town Hall  
of the City of Saint Henri, in conformity with the law.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the  
Corporation this sixteenth day of April 1904.



*L. Senecal*

City Clerk

P23/E2,233

Province de Québec  
Cité de Saint Henri  
-----

Je, soussigné, Adolphe Senecal, constable spécial de la Cité de Saint Henri, et résidant en la dite Cité, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *Seizième* jour *Avril* 1904, j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées dans les langues française et anglaise et ce aux endroits ordinaires des affiches.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit, ce *Seizième* jour *Avril* 1904.

*Adolphe Senecal*

Constable spécial

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9997

Avis et Retour  
au dépôt de certificats  
de licences d'auberges  
16/4/04



P23/E2,233



P23/E2,233

4 4 4 0

NORMAN T. RIELLE, B.A. B.C.L.  
W. L. BOND, B.A. B.C.L.

RIELLE & BOND  
Advocates, Barristers, &c.

TELEPHONE 77.

*New York Life Building.*

*Montreal.* 16th April 1904 189

L. N. Senecal, Esq.

City Clerk -  
St. Henry.

Dear Sir :-

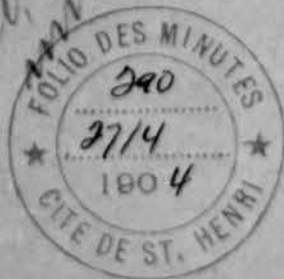
We have been instructed by Messrs A. Cantin to draw your attention to the fact that their account rendered over six months ago for repairs to your fire engine, has not been paid.

We are now instructed to ask you to be good enough to draw the attention of the Council to this matter, and to forward us a cheque for the same at your earliest convenience.

Yours truly,

*W. L. Bond*

*repondre aux  
le chef de/ours  
consolidation  
immédiate*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9998

Riel & Bondy  
reclament pour la  
Maison A. Cantin.  
16/4/04



P23/E2,233

4448

P23/E2,233

St-Henri 18 Avril 1904

À Mr le Maire & M. M. Les Echevins  
de la Cité de St-Henri.

Messieurs, Je soussigné  
m'engage par les présentes de faire le  
Balayage de l'asphalte de la Rue Notre  
Dame pour le fait de trente dollars  
(\$ 30<sup>00</sup>) par mois

Espérant que vous ferez ma demande  
en sérieuse considération.

Je demeure  
Respectueusement soumis  
J. Blé Dupont  
490 Richelieu  
St-Henri

Accordé au  
Prix de \$3000





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9999

J. B. Dupont  
Soumissionne re balai-  
yage de l'asphalte.  
18/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233

John L. Blair, Esq. President.  
E. W. Rathbun, Esq. Vice Presd.

D. C. Robt. Chief Engineer.  
H. K. Roberts, Secy. & Treas.

The Boiler Inspection  
and Insurance Company of Canada  
also Consulting Engineers.

HEAD OFFICE.  
46 King Street West.  
TORONTO.

COMMUNICATION  
APR 19 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Montreal 18 Avril 1904

Corporation de St. Henri  
5-Place St. Henri

Messrs.

Dans votre rapport ci-joint relatif à l'inspection  
sur votre chaudière portable, j'appelle aussi votre  
attention sur le baromètre (Steam Gauge) de cette  
chaudière, j'aviserai de vous en procurer un  
autre pour la prochaine saison celui que vous  
avez en usage ne régit pas bien la pression  
que vous avez dans la chaudière.

En donnant ordre à votre Ingénieur de la  
Pompe à vapeur Station No 2 de préparer sa chaudière  
à l'inspection et de me donner avis de la date  
que la chaudière sera prête pour l'inspection

Je suis obligé

Très Respectueusement

A. Georges Chauvagnon.



P23/E2,233

### Certificate of Inspection of Steam Boiler.

Name *Corporation de St. Henri* *St. Henri 1<sup>er</sup> Avril* 190 *4*  
 Place *St. Henri* County *Hochelega*  
 Boiler No. *One* Industry *Shawing Hydrants*

I, the Undersigned, certify that I have made *External + Internal* examination of above Boiler, and from the size, thickness of plate, quality, make, age and condition, I find that the same can (with proper care) carry with safety a working pressure not exceeding *One hundred* ( *100* lbs.) per square inch.  
 Hydrostatic Test ( *lbs* ) *per square inch, water pressure.*

Safety Valve must open at *One hundred* lbs. ( *100* lbs.)

Safety Valve condition and No. of *One Pop. Good order*

Age of Boiler

Condition of Boiler *Sound*

When Repaired *None needed*

General care *Good*

Has Man in charge a Certificate *No*

Blow Off Valve *One in Order*

Stop Valve *" " "*

Steam Gauge *" " "*

Try Cocks *Three " "*

Water Gauge *One " "*

Feed Apparatus *Injector " "*

Feed Apparatus under pressure *" and Order*

Remarks *Care should be taken to keep this boiler well wash out & water at proper level.*

Manufacturer please fill in No. of Men *Women Girls Children* employed in Establishment.

NOTE.—The Industrial Establishments Act demands that these Certificates be issued in duplicate, and that you forward one to the

Inspector of Industrial Establishments, Mr.

and the other you are required to have pasted up in the Boiler Room.

Travelling Expenses, \$ \_\_\_\_\_

Fees, \$ \_\_\_\_\_

\$ \_\_\_\_\_

*A. Georges Chaufagne* Boiler Inspector.  
MONTREAL

COMMUNICATION  
APR 19 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

FOLIO DES MINUTES  
290  
27/4  
1904  
CITÉ DE ST. HENRI



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10000

A. G. Champagne  
Certificat d'Inspection  
de la Pompe.  
18/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233

Saint-Henri, 18 avril, 1904.

Au maire et aux échevins  
De la cité de Saint-Henri.  
Messieurs,



J'ai l'honneur de vous faire rapport comme suit:

Conformément à une résolution de votre conseil, je me suis rendu le 15 de ce mois chez M.G.O. Messier et lui ai présenté la lettre préparée par l'avocat de la cité, lui demandant de vouloir bien la signer; je lui ai en même temps donné lecture de la résolution de votre conseil, disant, qu'à défaut par lui de signer dans les huit jours, je serai obligé de défaire le trottoir en face de sa propriété et de le placer dans la ligne de la rue.

Ainsi, si dans huit jours du 15, c'est-à-dire le 23 du courant au plus tard, M. Messier n'a pas signé la lettre susdite, j'agirai suivant les instructions contenues dans la dite résolution.

Votre bien dévoué,

*J. B. Blais*

Inspecteur.





P23/E2,233

Saint-Henri, 30 mars 1904.

Au maire et aux échevins  
De la cité de Saint-Henri.



Messieurs,

*X* Vous savez que, il y a quelques années, à ma demande, le conseil du temps a eu l'obligeance de porter *X* jusqu'à mes maisons et bâtiments, sis sur la rue St-Ferdinand, dans la cité de Saint-Henri, et portant les nos. du cadastre 1865, 1866 et 1867.

*X* En ce faisant, le conseil de la cité s'est trouvé à couvrir par le trottoir une partie de mon terrain.

Dernièrement, sur une demande faite sans mandat par un avocat, en mon nom, que votre conseil me paie un<sup>e</sup> indemnité pour la prise de possession de ce terrain et aussi certains dommages, votre conseil a décidé de faire enlever cette partie du trottoir qui couvre la partie de mon terrain mentionnée plus haut.

Je vous écris la présente pour vous demander de me faire la faveur de laisser les choses dans l'état où elles sont maintenant.

*X* Je prends sur moi de déclarer que jamais en aucun temps, je n'ai voulu et ne voudrai obtenir cette indemnité et ces dommages de votre cité, pour cette emprise, qui n'a été faite qu'à ma demande et pour me rendre service, pour laquelle la cité ne me doit ni indemnité ni dommages.

Va sans dire que la cité, si elle juge à propos d'accorder ma présente demande, sera toujours libre en aucun temps, de remettre le trottoir en l'état où il l'était avant cet élargissement.

D'un autre côté, il me sera toujours loisible de faire enlever par l'inspecteur de la cité, à mes frais, quand je le jugerai à propos, cette partie du trottoir qui couvre mon terrain.

Dans ce cas, je serai tenu de payer, les dommages — que cet enlèvement pourra causer au dit trottoir.

Espérant, messieurs, que dans ces conditions, votre conseil me fera la faveur de laisser les choses dans l'état où elles sont maintenant.

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10001

Inspecteur Général  
faite Rapport re lettre  
de G. O. Messier.  
"Copie de la lettre"  
18/4/04



P23/E2,233

P23/E2,233

Saint-Henri, 25 avril, 1904.

Au maire et aux échevins  
de la Cité de Saint-Henri.

COMMUNICATION  
APR 25 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Messieurs,

Vous savez que, il y a quelques années, à la demande de mon auteur M. Joseph Lecavalier le conseil du temps a eu l'obligance de porter, jusqu'à la maison située sur la rue St. Jacques dans la cité de Saint-Henri et portant le No. 1557 du cadastre.

En ce faisant, le conseil de la cité s'est trouvé à couvrir par le trottoir une partie du terrain appartenant à M. Lecavalier.

Je suis depuis devenu propriétaire du dit immeuble. Je vous écrit la présente pour vous demander de me faire la faveur de laisser les choses dans l'état où elles sont maintenant. Je prends sur moi de déclarer que jamais en aucun temps, je ne voudrai obtenir, pour cette emprise, une indemnité et des dommages de votre cité.

Va sans dire que la cité, si elle juge à propos d'accorder ma présente demande, sera toujours libre en aucun temps, de remettre le trottoir en l'état où il était avant cet élargissement et ce sans me devoir ni dommages ni indemnité.

D'un autre côté, il me sera toujours loisible de faire enlever par l'inspecteur de la cité, à mes frais, quand je le jugerai à propos, cette partie du trottoir qui couvre mon terrain.

Dans ce cas, je serai tenu de payer les dommages que cet enlèvement pourrait causer à la cité de Saint-Henri.

Espérant, messieurs, que dans ces conditions, votre conseil me fera la faveur de laisser les choses dans l'état où elles sont maintenant,

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué, serviteur,



*La même procédure  
à suivre que pour  
M. Lecavalier*



P23/E2,233

St. Henri, 18 Avril, 1904.

Mr. le Maire et MM. les Echevins de la Cité de St. Henri.

Messieurs,

Je vous donne avis :

COMMUNICATION  
APR 18 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Que je suis propriétaire de l'immeuble situé à l'intersection des rues St. Jacques et St. Ferdinand, en la Cité de Saint Henri, connu sous le numéro quinze cent cinquante-sept ( 1557 ) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Que la Cité de Saint Henri est en possession de la partie Sud-Est du dit immeuble, mesurant la dite partie, quarante-quatre pieds de longueur sur la rue St. Jacques, trois pieds du côté Nord-Est et un pied du côté Sud-Ouest, formant une superficie d'environ quatre-vingt-huit pieds.

Que je n'entends laisser la Cité de Saint Henri en possession du dit terrain que durant mon bon plaisir, et à la condition que je n'aie aucune taxe à payer sur cette partie, me réservant le droit de faire cesser telle possession quand bon me semblera.

Je demeure

Votre très dévoué,

*Guillaume Chevalier*





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10002

*Pierre Chicoine fils.  
re possession de propriété.  
18/4/04*



P23/E2,233

18 Avril 1904  
 Province de Québec }  
 Cité de Saut-Henri } A une session de Comité Général  
 du Conseil de la Cité de Saut-Henri  
 tenue à Saut-Henri au lieu ordinaire  
 des assemblées des dits Comités, le  
 dix huitième jour d'Avril mil neuf cent  
 quatre, conformément à la loi, laquelle  
 assemblée sous présents Son Honneur  
 le Maire Eug. Guay & M. M. les Echev.  
~~M. M. les Echev.~~ Chs. Porter, F. Séguin,  
 J. E. Uthé, M. Labiche, J. A. Major, J. P.  
 Senecal & Jos. Villeneuve formant un  
 quorum pour la présidence de M.  
 le Maire.

Il est donné et statué par réso-  
 lutions du Comité comme suit:

Résolu que le Greffier soit autorisé à corriger le  
 rôle de taxe d'affaire à l'égard de Madame  
 Uthé J. Tessier, qui a payé sa taxe d'affaire  
 sous le nom de Belle. Clémence Monleau  
 pour magasin de tabac au No 4184 Notre  
 Dame pour 1903-1904

M. Moffitt, constable de Westmount avait  
 été exempté par le Greffier de sa taxe de licen-  
 ce sur recommandations du constable des  
 licenes à l'effet que Moffitt lui aidait  
 à arrêter le matériel des licences au Comité  
 approuvé.

M. Ranger ne doit pas payer sa taxe  
 comme carrossier ou au lieu de sa  
 se meter ici, mais il devra payer pour  
 un cheval pour 1903-1904

M. Clayton est présent au Comité au sujet du  
 feu





des frais dans une action et jugement et une autre action pour taxe. Les frais au montant de \$69.50 en réclamation de paiement de quatre années de taxes sur sa propriété. Le conseil décide ne pas intervenir et refuse Mr Clayton à l'avocat.

Le Greffier est chargé d'écrire à la Cie de l'eau demandant la pose de conduite d'eau et borne fontaine à la propriété Mitchell à l'endroit indiqué par le chef de la Brigade

M. Auguste Mojeau ne paie pas la taxe d'effeuillage comme contracteur et un cycle en qui il ne travaille que la première et non pas de cycle.

M. Honoré Guerin ne paie que la taxe de 1<sup>re</sup> pour son cheval et ne paie pas comme camionneur ni qui ne travaille pas à Saint-Henri.

M. S. Poirier ne paie que six piastres 1<sup>er</sup> pour son camion comme camionneur. au no 1195 Saint-Henri.

M. Thos. Vincent ne paie pas de taxes de cheval et de carrosse ni qui n'exerce pas son métier dans Saint-Henri au no 348 Boulevard.

Lecture est faite des formules de contrats de engagements à être passés entre le Conseil et tous les employés de la Cité par M. Lavoie et la Cité qui a rédigé les dits contrats. Les dites formules sont approuvées et recommandées excepté celle de M. le Directeur de la Cité



dans la clause 3 du prof<sup>r</sup> d'engagement  
du dit inspecteur qui se lit comme suit:

3<sup>o</sup>

sur proposition de M<sup>r</sup> Jos. Sureau pour la Ville  
que la clause ci-dessus ne s'applique pas la suppression  
~~est maintenue par le contrat~~

3<sup>o</sup> Il est de plus convenu et entendu que  
durant le jour de sept heures du matin  
à ~~sept~~ six heures du soir le partie de  
secondes jour, chaque fois que les devoirs  
~~et obligations de son emploi, tels que~~  
~~ordres de travail, les renseignements des autres~~  
devoirs ~~et rapports~~ au chef de police ou  
à son remplaçant au poste de police, soit  
~~de manière~~ <sup>ou</sup> le public, ~~soient~~  
~~redressés au poste de travail ou à son~~  
~~le dit inspecteur. Le tout.~~

chaque fois que  
des devoirs d'inspecteur  
l'appellent en  
dehors de son  
bureau & / ou  
connaître

Il en deviendrait  
le lieu

Tous les points de la proposition ont été  
présentés par M<sup>r</sup> J. Sureau, M<sup>r</sup> J. Sureau, M<sup>r</sup> J. Sureau, M<sup>r</sup> J. Sureau  
et M<sup>r</sup> J. Sureau. M<sup>r</sup> J. Sureau, M<sup>r</sup> J. Sureau, M<sup>r</sup> J. Sureau, M<sup>r</sup> J. Sureau

M<sup>r</sup> Jos. Elton propose seconde par M<sup>r</sup>  
W. Labeche que les formules tel que  
proposées et soumises au comité par  
les avocats de la Cité soient adoptées -

Propose en amendement la n. 3<sup>o</sup> de la  
nouvelle par M<sup>r</sup> J. Sureau que les formules

1  
1  
engagements des employés sont adoptées  
et avec l'amendement à la clause 3e  
de l'engagement de l'inspecteur de la ville

Pour l'amendement J. Senecal, J. Major  
F. Sigouin, Chas. Fortier.  
Contre - J. Ethier, W. Labèque, J. Villeneuve

Pour la motion J. Ethier, W. Labèque, -  
J. Villeneuve - (3)

Contre la motion J. Senecal, J. Major  
F. Sigouin, Chas. Fortier. (4)

Amendement adopté -

Motion - perdue -  
et la séance est levée

J. Senecal  
Secrétaire

J. Major  
Président



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10003

Comité Général

"J. Moffitt"

"Clayton Bros"

"Montreal Water & Power Co."

"Reduction taxe d'affaire"

"Engagements"

"Inspecteur Général"

18/4/04



P23/E2,233

10003

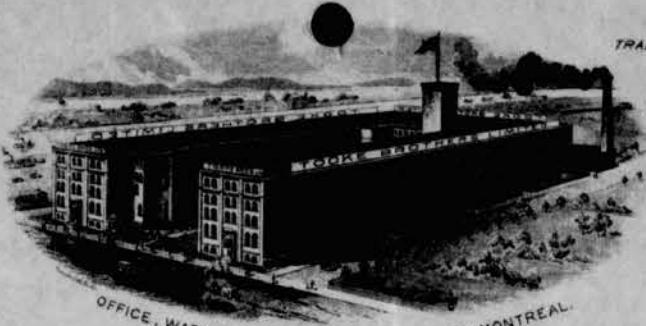


P23/E2,233

Tooke Brothers Limited,  
Manufacturers of  
Shirts, Collars, Shirt Waists, Neckwear, Etc.  
and Importers of  
Men's Furnishings

SAMPLE ROOMS AT  
MONTREAL, QUEBEC, TORONTO,  
WINNIPEG & VANCOUVER

CABLE ADDRESS:  
"EKOOT"



TRADE MARKS.  
T.B.  
"IRON FRAME"  
"STAR," "ANCHOR"

OFFICE, WAREHOUSE & FACTORY AT ST HENRY, MONTREAL.

Montreal, April 19th., 1904.

E. Guay, Esq.,  
Mayor,  
St. Henri, Que.

COMMUNICATION  
APR 23 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Dear Mr. Guay,-

Will you kindly ask the Chief to say nothing to any carters, that may be carting coal for us, about a license. We have tried to get carters in St. Henri in every way, but cannot get anyone to cart coal. We have, therefore, to employ outsiders, which we do not like doing. If the Chief can send us any carters to do the work, we will be most happy to employ them.

Yours very truly,

TOOKE BROS., LIMITED.

Per

*R. Tooke*

*les charretiers de la*  
*page*

FOLIO DES MINUTES  
322  
27/4  
1904  
CITÉ DE ST. HENRI

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10004

*Tooke Bros. Ltd.*  
*re charoyage de leur*  
*Charbon.*

*19/4/04*



P23/E2,233